

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, après le mot :

« volontaires »,

insérer les mots :

« de meubles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.